

Joël Dagieux installe le nouveau conseil municipal de Castelnave

L'élection des adjoints respecte la parité



Joël Dagieux installe le nouveau conseil municipal de Castelnave

À Castelnave, il y a toujours un adjoint au maire homme et une adjointe femme. La tradition a été respectée, lors de l'installation du nouveau conseil municipal, issu du 1er tour des élections du 15 mars 2020.

Joël Dagieux, maire sortant, a donc convoqué les conseillers municipaux élus le mardi 26 mai pour mettre en route le fonctionnement du conseil. Notons que 8 conseillers sur 11 sont des sortants.

Sans surprise, Joël Dagieux – seul candidat - est réélu maire par 10 voix sur 11.

Les conseillers ont élu en qualité de 1er adjoint, par 10 voix sur 11, Fabien Cassin (conseiller sortant), car Nicolas Bergès, 1er adjoint sortant, ne souhaitait plus occuper cette fonction.

La 2e adjointe a dû être choisie entre deux candidates : Eva-Marei Unter Ecker et Marie-Claire Duffau. C'est cette dernière qui a été élue avec 9 voix.

Les projets

Le conseil municipal a trois projets pour ce nouveau mandat :

rénover la salle des fêtes et y créer un local pour la chasse,

entretenir les logements communaux,

rénover l'église de Ban avec les Bâtiments de France.

Rappel des résultats des élections du 15 mars

Sur les 117 électeurs inscrits, 72 ont voté (61,54%). Vu qu'il n'y a eu ni vote blanc, ni vote nul il y a 72 suffrages exprimés. Le nom des nouveaux conseillers est précédé d'une *.

Eva-Marei Unter Ecker : 70 voix élue,

* Véronique Laffargue : 70 voix élue,

Maryse Nouilhan : 70 voix élue,

Fabien Cassin : 70 voix élu,

Marie-Claire Duffau : 69 voix élue,

Étienne Réon : 68 voix élu,

* Jean-Paul Balensi : 68 voix élu,

Nicolas Bergès : 68 voix élu,

* Thomas Clément : 66 voix élu,

Estelle Sporri : 65 voix élue,

Joël Dagieux : 61 voix élu.

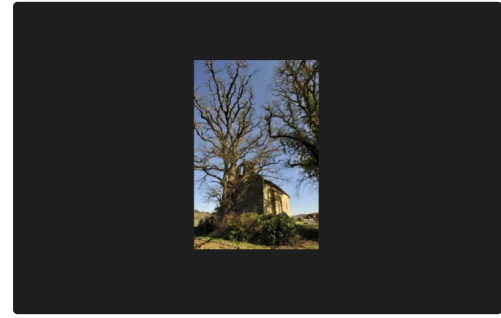
N.B. - La photo du haut de page, communiquée par Christine Leducq, représente le conseil municipal de Castelnavet.



Joël Dagieux ceint de l'écharpe tricolore - Photo Christine Leducq



Joël Dagieux en 2014



La chapelle de Ban - Photo petit-patrimoine.com